

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DIA n°21/0477 :
exercice du droit de préemption**

N°62/2021

Département du Gard Canton d'Uzès		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 16/12/2021																																															
Commune de La Capelle et Masmolène																																																	
Date de la convocation 13/12/2021		L'an deux mil vingt-et-un, le seize décembre, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur GAYTE Xavier																																															
Date d'affichage de la convocation 13/12/2021																																																	
Date d'affichage de la délibération 23/12/2021		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">Membres</th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 20%;">Donne pouvoir à</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 - Monsieur GAYTE Xavier</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2 - Madame CREISSEN Viviane</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3 - Monsieur PAUL François</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4 - Monsieur SERRES Hervé</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>5 - Monsieur LAURENT Gilbert</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>6 - Monsieur PESENTI Anthony</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>7 - Madame DURANDO Françoise</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>8 - Madame CLAUX Elodie</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>9 - Monsieur FORIEL Jonathan Loup</td> <td></td> <td style="text-align: center;">X</td> <td>Elodie CLAUX</td> </tr> <tr> <td>10 - Madame GIULIANI Stéphanie</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	1 - Monsieur GAYTE Xavier	X			2 - Madame CREISSEN Viviane	X			3 - Monsieur PAUL François	X			4 - Monsieur SERRES Hervé	X			5 - Monsieur LAURENT Gilbert	X			6 - Monsieur PESENTI Anthony	X			7 - Madame DURANDO Françoise	X			8 - Madame CLAUX Elodie	X	X		9 - Monsieur FORIEL Jonathan Loup		X	Elodie CLAUX	10 - Madame GIULIANI Stéphanie	X		
Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à																																														
1 - Monsieur GAYTE Xavier	X																																																
2 - Madame CREISSEN Viviane	X																																																
3 - Monsieur PAUL François	X																																																
4 - Monsieur SERRES Hervé	X																																																
5 - Monsieur LAURENT Gilbert	X																																																
6 - Monsieur PESENTI Anthony	X																																																
7 - Madame DURANDO Françoise	X																																																
8 - Madame CLAUX Elodie	X	X																																															
9 - Monsieur FORIEL Jonathan Loup		X	Elodie CLAUX																																														
10 - Madame GIULIANI Stéphanie	X																																																
Nombre de conseillers: 11																																																	
En exercice	10																																																
Quorum																																																	
Présents																																																	
Représentés																																																	
Votants																																																	
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN																																																	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :		Sens du vote :																																															
21/12/2021		1 Abstention																																															
Et publication ou notification du :		Pour: 9																																															
21/12/2021		Contre:																																															

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 215-7 précisant que la commune est compétente pour exercer le droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles par substitution du Conseil départemental

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 21/0476 reçue le 26 novembre 2021, adressée par maître Pierre Devine, notaire à Roquemaure, en vue de la cession moyennant le prix de 33 450 €, d'une propriété sise à La Capelle et Masmolène, cadastrée section B n°295, B n°296, B n°298, B n°299, B n°300, B n°304, B n°305, B n°306, B n°307 et B n°308, lieu-dit Fangas et Clavières, d'une superficie totale de 3ha 34a 50 ca appartenant à Monsieur Pommier André et Langlade Luiselli Sabine

Considérant que :

- Le conseil départemental du Gard n'a pas exercé son droit de préemption sur ces parcelles
- Le bien en question est situé dans le site Natura 2000 « Etang et mares temporaire de La Capelle et Masmolène
- La proximité de ces parcelles avec le foncier communal et le projet de tour pédestre de l'étang
- Le prix de vente correspond au prix du marché

Le conseil municipal décide :

Article 1er : d'acquérir par voie de préemption un bien situé sise à La Capelle et Masmolène, cadastrée section B n°295, B n°296, B n°298, B n°299, B n°300, B n°304, B n°305, B n°306, B n°307 et B n°308, lieu-dit Fangas et Clavières, d'une superficie totale de 3ha 34a 50 ca appartenant à Monsieur Pommier André et Langlade Luiselli Sabine

Article 2 : la vente se fera au prix de 33 450 € correspondant au prix d'acquisition initial mentionné dans la DIA

Article 3 : un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 4 : le maire est autorisé

- à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.
- A demander auprès des subventions auprès de l'agence de l'Eau (50%) et du Conseil départemental du Gard (30%)

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Signature du Maire



Xavier GAYTE

